

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne



1^{ère} révision

STRATEGIE DE LA CLE

NB. La CLE rappelle le caractère indissociable de la gestion quantitative et de la gestion qualitative dans le cadre de l'atteinte du bon état des masses d'eau. En outre, le bon état des cours d'eau et des milieux étant intégrateur du bon état quantitatif et qualitatif, la séparation artificielle des différentes thématiques n'est effectuée que dans un but pratique.

RAPPEL DES CONSTATS

NB. La gouvernance est transversale et recouvre l'ensemble des thématiques traitées dans le cadre du SAGE.

Rôle et place de la CLE dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- Positionnement en tant qu'instance centrale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à renforcer
- Manque de visibilité du SAGE dans les démarches en lien (direct ou indirect) avec la gestion de l'eau sur le bassin versant

Ce constat de faiblesses s'explique en partie par un **manque de vision globale** des actions conduites en vue de l'atteinte des objectifs et une **durée importante** des démarches d'élaboration et de révision du SAGE engendrant un **épuisement progressif** des acteurs.

Une implication évidente des acteurs :

- Gestion quantitative :
 - ◊ Volumes prélevables : positionnement de la CLE
 - ◊ Réserves de substitution : des maîtrises d'ouvrage différentes en Charente-Maritime (syndicat mixte des réserves de substitution en Charente-Maritime) et en Deux-Sèvres. Cependant, une approche globale et une coordination à l'échelle du bassin versant sont nécessaires.
- Implication des acteurs locaux dans des démarches de reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau : syndicats de rivières (programme pluriannuel de gestion des cours d'eau), syndicats d'eau potable (programmes Re-Sources), Conseils généraux (cellule rivière, schéma départemental des milieux aquatiques), etc.
- Gouvernance : Existence d'un EPTB couvrant le bassin versant et portant et/ou coordonnant différentes démarches (PGE Charente, PAPI Charente et Estuaire, etc.), pouvant se porter maître d'ouvrage pour des études à l'échelle du bassin de la Charente, co-animant la cellule migrants Charente-Seudre.

Toutefois il est nécessaire de **rechercher une synergie et de l'efficacité dans l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant**, compte tenu des enjeux et des difficultés de pilotage, d'animation, de compréhension / sensibilisation, de mise en œuvre des actions constatées

- Multiplicité des structures intervenant dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Secteurs orphelins de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Enchevêtrement / superposition des compétences et des territoires d'actions

Nécessité d'intégrer des problématiques rencontrées à l'échelle du bassin de la Charente (estuaire en particulier) et de créer du lien avec les **bassins limitrophes**.

On constate également une **valorisation insuffisante des différentes actions menées sur le territoire**.

Besoin de :

- Promouvoir les actions engagées s'inscrivant dans la dynamique du SAGE
- **Traduire de façon opérationnelle** les orientations futures du SAGE
- **D'informer, de sensibiliser et de communiquer** sur différentes thématiques
- **D'améliorer l'évaluation et le suivi** de la mise en œuvre du SAGE en tant que politique publique :
 - ◊ Structure complexe et peu lisible du tableau de bord
 - ◊ Indicateurs inadaptés

ENJEU

Synergie et efficacité de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant

OBJECTIF ET ORIENTATIONS

L'objectif est de doter le territoire d'une organisation à la hauteur des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, indissociables des politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit également d'affirmer le caractère central de la CLE dans les politiques de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Boutonne.

Les orientations proposées visent à :

Organiser la **mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant** en :

- **Structurant les syndicats** (territoires, compétences) pour obtenir une gestion de l'eau et des milieux aquatiques efficiente
- **Précisant les missions attendues de la cellule d'animation** pour la phase de mise en œuvre du SAGE
- Dégageant les **moyens** nécessaires (humains, techniques, financiers)
- Développant et pérennisant la **concertation** à différentes échelles (SAGE, sous bassin versant, projets concernant l'eau et les milieux aquatiques)

Animer, coordonner acteurs et projets en :

- Elaborant et mettant en œuvre un **contrat territorial multithématique** (quantité, qualité, cours d'eau & milieux associés, inondations) à l'échelle du bassin versant comportant des actions visant à répondre aux objectifs du SAGE en :
 - Identifiant pour chaque action : les objectifs visés, la maîtrise d'ouvrage, les moyens, les financements, le délai de réalisation, les indicateurs de suivi
 - Déterminant, le cas échéant, les territoires (territorialisation) et/ou usages visés
- Veillant, dans une optique d'**amélioration du fonctionnement de l'hydro-système**, à :
 - L'**articulation des actions de restauration hydro-morphologique** à l'échelle du bassin versant
 - La pérennité d'un entretien garantissant le **maintien des fonctionnalités existantes et restaurées**
- S'assurant de la **compatibilité ou de la conformité des plans, programmes, installations, ouvrages, travaux et activités** avec les objectifs du SAGE
- Garantissant la cohérence / synergie avec les démarches conduites dans le cadre du SAGE Charente et des autres SAGE voisins (**inter-SAGE**) en :
 - Identifiant les thématiques nécessitant un travail de coordination spécifique et en définissant le cadre de travail associé (gestion des étiages, qualité des masses d'eau souterraines, zones humides, communication, connaissance)
 - Vérifiant la cohérence des limites des SAGE (chevauchements / zones blanches)

Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE en :

- Conduisant une réflexion :
 - Pour préciser le champ de l'évaluation
 - En déterminer les objectifs
 - Organiser la mise en place d'un schéma opérationnel de collecte et de traitement des données permettant d'y répondre.
- Disposant ensuite d'un tableau de bord adapté aux attentes et composé d'indicateurs fiables, pertinents et reproductibles, doté d'une forme claire, lisible et accessible à tous.

Communiquer / sensibiliser

- En développant une stratégie de **communication adaptée aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques**

STRATEGIE DE LA CLE

POSITIONNEMENT GENERAL

- La CLE conduira lors de la phase de rédaction du projet de SAGE, une **réflexion qui devra aboutir à l'amélioration de la gouvernance et à la recherche de synergies à l'échelle du bassin de la Boutonne et celle plus large du bassin de la Charente**. Elle visera à assurer **l'efficacité des organisations pour la mise en œuvre des actions** au service de l'atteinte des objectifs du SAGE (maîtrise d'ouvrage, compétences, moyens). Le périmètre du bassin versant devra constituer l'unité de travail pour la structure porteuse du SAGE. La définition du schéma organisationnel pour la restauration des fonctionnalités du bassin (voir la **thématique « gestion des cours d'eau et des milieux »**) s'inscrira dans cette réflexion plus globale.

Cette démarche permettra une **meilleure lisibilité en facilitant l'intervention** des différentes structures gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. La rationalisation / clarification / simplification des **compétences** et des **territoires d'intervention**, la professionnalisation, l'économie de moyens et la mutualisation de fonctions communes et d'objectifs partagés devront guider la réflexion. La CLE veillera tout particulièrement à ce que ne soit pas oubliée la nécessité d'une gestion et d'interventions adaptées au contexte local.

- Lors de la phase de mise en œuvre, la **CLE continuera d'être au centre de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**. La **concertation** est l'un des principaux facteurs de réussite à l'atteinte des objectifs fixés. Les démarches de concertation seront à développer et à pérenniser à différents niveaux (planification, actions opérationnelles) et le plus en amont possible des projets.

- **Le développement d'une stratégie de communication** sur le rôle et la place de la CLE et du SAGE **est essentiel**. Elle accompagnera la **mise en œuvre du SAGE** et notamment sa traduction opérationnelle via un **contrat multithématique**. Cette stratégie de communication sera définie par la CLE et mise en œuvre / coordonnée par la **structure porteuse du SAGE**, qui devra bénéficier d'un accompagnement spécifique par des professionnels de la communication.

- **La CLE souhaite améliorer la synergie des interventions, pan essentiel de la gouvernance**. A cette fin, la structure porteuse du SAGE est missionnée pour analyser les projets - si besoin accompagner les porteurs de projets - et remplir la fonction de centre de ressources « eau et milieux aquatiques » à l'échelle du bassin versant, en particulier sur :

- **Les actions de restauration hydro-morphologique et d'entretien des cours d'eau et milieux associés** dans une optique de maintien/restauration des fonctionnalités de l'hydro-système dans son ensemble.
- **Les plans, programmes et activités, afin d'assurer** le respect et l'atteinte des objectifs du SAGE.
- **Les réflexions et travaux des SAGE voisins** - notamment le **SAGE Charente** - sur des thématiques comme la gestion des étiages, la qualité des masses d'eau souterraines, les zones humides. Certaines incohérences marginales quant aux limites des différents SAGE devront être vérifiées (chevauchements, etc.).

LEVIER TECHNIQUE

- La CLE souhaite la mise en œuvre d'une **contractualisation à l'échelle du bassin versant** permettant l'atteinte des objectifs fixés. Elle identifie la **structure porteuse du SAGE pour coordonner** l'élaboration de ce contrat. Dans le cadre de ses missions de base, cette dernière s'assurera que l'ensemble des actions, plans et programmes mis en œuvre **sur le bassin versant intègre les objectifs** fixés par le SAGE. La structure porteuse du SAGE apportera son soutien aux **maîtrises d'ouvrages locales** pour la mise en œuvre des actions opérationnelles sur le terrain.

- Ce **contrat multithématique** comprendra des volets relatifs à la gestion des cours d'eau et des milieux, la gestion quantitative, la gestion qualitative ainsi que la prévention et la gestion du risque inondation. Certains volets de cette contractualisation, comme par exemple le volet quantitatif, **pourront être élaborés sans attendre l'approbation du SAGE**. La maîtrise d'ouvrage pour le portage et l'animation de ce volet reste à définir.

- Des **indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des actions permettront le suivi du contrat** (objectifs visés, territoires / usages concernés, maîtrise d'ouvrage, moyens, délais de réalisation, suivi / évaluation, etc.). Ces éléments **contribueront au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du SAGE**.

- Pour l'**évaluation de la mise en œuvre du SAGE**, politique publique dans le domaine de l'eau, un **bilan annuel** sera dressé par la structure porteuse. Une **réflexion importante** devra être conduite **en amont** afin de préciser les attentes, les contours de cette évaluation, les procédures à mettre en place, les outils à créer ou renforcer (base de données, moyens alloués, etc.). Cette évaluation devra aider à la réflexion de la CLE pour le pilotage du SAGE, des actions ayant trait à la gestion de l'eau à l'échelle du territoire et à leur prise en compte dans les autres politiques (urbanisme, etc.)



DIFFICULTES / QUESTIONS A RESOUDRE / A DEBATTRE

- **Clarification de la gouvernance** : Maîtrises d'ouvrage / compétences
- Besoins importants en termes de **sensibilisation/communication**
- Travaux **inter-SAGE** (cohérence) : thématiques, cadre de travail



RAPPEL DES CONSTATS

Dysfonctionnement général de l'hydro-système du bassin versant avec des conséquences sur l'état écologique, la dégradation des habitats, l'accentuation des problèmes quantitatifs (étiages), le transfert des polluants, l'augmentation des pics de crue, etc. :

- **Mauvais état hydro-morphologique des cours d'eau (ligne d'eau, fonds, ripisylve (clairsemée et dégradée), piétinement des berges)**
- **Perturbation / rupture des connexions avec les milieux associés (zones humides, etc.)**
- **Dégradation des fonctionnalités des éléments de paysage (haies, talus, fossés), de celles des zones humides et têtes de bassin versant par une prise en compte et une protection insuffisantes (gestion inappropriée et dégradation)**

Etat piscicole dégradé malgré un **potentiel** qui reste important :

- **Artificialisation** des écoulements
- **Homogénéisation** des faciès d'écoulement
- **Continuité piscicole** à améliorer

Complexité du réseau et multiplicité des ouvrages

- Très **nombreux ouvrages** hydrauliques, à la **gestion non coordonnée** à l'échelle du bassin versant
- **Connaissances relatives aux ouvrages** non homogènes à l'échelle du bassin
- Complexité des réseaux hydrographique et hydraulique
- **Manque de connaissance de la part des propriétaires** (droits / devoirs)

Présence d'une activité de populiculture; principalement en fonds de vallées : nombreuses parcelles d'une surface généralement inférieure à 1 ha. Cette activité a fortement pâti de la tempête de 1999, mais elle pourrait se développer en raison de son intérêt économique (secteur de St Jean d'Angély notamment)

Développement d'espèces envahissantes animales et végétales

Manque de connaissances précises du fonctionnement et de l'état des zones humides (délimitation, caractérisation), des **têtes de bassin versant**, haies, talus, fossés.

A noter l'existence de secteurs affectés par un phénomène de **sédimentation**, en particulier sur la partie aval du bassin versant.

ENJEU

Bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du BV

OBJECTIF ET ORIENTATIONS

L'objectif est de retrouver un fonctionnement équilibré des cours d'eau et des milieux aquatiques et de bénéficier des services éco-systémiques offerts par ces infrastructures naturelles (soutien d'étiage, atténuation des crues, etc.).

Les orientations proposées visent à :

Améliorer les connaissances

- Inventorier les zones humides, les haies, talus et fossés ainsi que les têtes de bassin versant dans le cadre d'une démarche participative
- Valoriser les fonctionnalités des milieux aquatiques auprès de l'ensemble des acteurs

Engager une politique générale de restauration du fonctionnement du bassin versant. Cet objectif doit être intégré aux politiques et aux actions d'aménagement du territoire (prise en compte des zones humides, haies, etc. dans les projets d'aménagement urbain, d'infrastructures, agricoles, etc.). En ce qui concerne les milieux aquatiques, il convient de :

- Gérer (entretenir, restaurer) la rivière et les milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique, retrouver les fonctionnalités utiles à la société et restaurer les potentialités piscicoles de la Boutonne en :

- Poursuivant et développant les actions de restauration hydro-morphologique et en assurant un entretien pérenne des cours d'eau permettant le maintien / l'amélioration de leurs fonctionnalités
- Luttant contre les espèces animales et végétales envahissantes
- Restaurer la continuité écologique dans l'équilibre des fonctionnalités et des usages

- Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau et des milieux connexes

Protéger la rivière et les milieux aquatiques en :

Prenant en compte les zones humides, têtes de bassin versant, haies, etc. dans les documents d'urbanisme



STRATEGIE DE LA CLE

Pour répondre à l'objectif, la stratégie de la CLE s'appuie sur deux leviers complémentaires et concomitants, dont la mise en œuvre sera échelonnée eu égard à l'ampleur des travaux à conduire.

POSITIONNEMENT GENERAL

- L'amélioration des connaissances et la sensibilisation via une **politique de communication** sont essentielles afin de permettre la **prise en compte des milieux aquatiques** dans les plans et programmes (contrat territorial, SCOT, PLU, etc.). La CLE coordonnera les actions associées, notamment la réalisation des inventaires, à l'échelle du bassin versant. La **valorisation des fonctionnalités des milieux aquatiques** ainsi que l'explication de l'impact des aménagements, des ouvrages hydrauliques, etc. constituent un axe stratégique.

- Le **temps d'élaboration du SAGE permettra d'arrêter un schéma organisationnel permettant la restauration des fonctionnalités** du bassin versant (et des sous-bassins) : cette organisation devra notamment préciser les **maîtrises d'ouvrages**, les **moyens humains, techniques et financiers** nécessaires à l'atteinte de l'objectif. Il s'agit également d'identifier les **étapes**, fixer un **calendrier**, proposer une **méthode de travail** de nature à assurer une appropriation de l'enjeu, des objectifs et enfin de définir des moyens acceptables sur divers plans (social, économique, environnemental).

- Compte tenu de l'investissement à engager pour restaurer l'hydromorphologie, les structures gestionnaires des cours d'eau / bassins versants veilleront à **pérenniser les gains obtenus en termes de fonctionnalités des milieux**. Il s'agira de mettre en place l'organisation et les moyens humains nécessaires à un entretien adapté des cours d'eau et des milieux aquatiques. Elles veilleront notamment à associer et **sensibiliser les propriétaires** concernés. En lien avec les professionnels concernés, la CLE veillera à ce que **l'activité popuicole** s'effectue dans le respect des objectifs du SAGE quant au bon état des cours d'eau et des milieux associés (charte, etc.).

- Le continuum hydrologique de la Boutonne comprend l'extrême aval de la Charente, l'estuaire et le littoral. Partager réflexions et actions à une échelle plus globale supposera un travail en commun avec la CLE Charente pour disposer de **politiques coordonnées et cohérentes** (en particulier continuité, milieux associés aux cours d'eau, etc.).

LEVIER OPERATIONNEL

- La CLE souhaite qu'une contractualisation **multithématique** élaborée à l'échelle du bassin versant de la Boutonne contribue à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette contractualisation devra intégrer un **volet centré sur la restauration du fonctionnement du bassin versant** qui visera à :

- **Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés** (hydromorphologie, lutte contre les espèces envahissantes, etc.), en s'appuyant sur des diagnostics partagés et la mise en œuvre de programmes d'actions.
- **Restaurer les fonctionnalités écologiques** à l'échelle du bassin versant, dont les **fonctionnalités piscicoles** afin d'assurer le classement en première catégorie (Boutonne amont / moyenne). La mise en place d'un **programme de restauration de ces fonctionnalités** est primordiale, afin d'améliorer / préserver la qualité des habitats, faciès d'écoulement, etc. et restaurer les capacités d'accueil, notamment pour les espèces migratrices.

- En appui aux points précédents, la mise en place d'une **gestion coordonnée** des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant en intégrant la notion de **continuité écologique est essentielle** : application des obligations réglementaires (débit réservé, continuité), **sensibilisation des propriétaires** d'ouvrage (droits / devoirs) et travail au cas par cas à l'échelle de l'ouvrage sont indispensables. La CLE pourra élaborer une liste d'ouvrages sur lesquels travailler en priorité.

- La **protection** des zones humides, les têtes de bassin versant, etc. à travers les **documents d'urbanisme** constitue une étape incontournable dans le cadre de la préservation de leurs fonctionnalités. La CLE aura à discuter des délais de réalisation et de prise en compte des inventaires. La CLE demande à **émettre un avis lors de l'élaboration / la révision des documents d'urbanisme**.

- La CLE aura à donner son avis sur les projets d'aménagement pouvant affecter les milieux aquatiques. Pour encadrer cet exercice, une réflexion sera à conduire sur les modalités de réduction et de compensation des impacts sur les milieux aquatiques.



POINTS D'ATTENTION / QUESTIONS A RESOUDRE / A DEBATTRE

- Gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques : qui gère, question des droits d'eau
- Absence de maîtrise d'ouvrage / secteurs orphelins
- Besoins importants en termes de sensibilisation (propriétaires/exploitants des parcelles riveraines des cours d'eau notamment)
- Coordination inter-SAGE

RAPPEL DES CONSTATS

Etiages sévères et souvent très précoces

- **Affluents et têtes de bassin** particulièrement sensibles par une vidange rapide du bassin versant (drainage, fossés surdimensionnés, etc.).
- **Depuis la fin des années 1980 : non-respect récurrent des débits réglementaires** - fixés par le SDAGE depuis 1996 (DOE, DCR)

Déséquilibre quantitatif

- **Volumes prélevables** notifiés par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne en 2011, sur proposition de la CLE en date du 11 janvier 2010
- **Ecart important** entre volumes prélevables et volumes prélevés
- **Démarches de stockage d'eau** engagées sur le bassin : réserves de la CAEDS en fonctionnement (79), projet de réserves de l'ASA Boutonne (17) et projet de la coopérative de l'eau (79)
- Manque de données quant aux **forages domestiques** (volumes, impacts sur la ressource)

Eau potable

Vigilance nécessaire quant à la disponibilité quantitative de la ressource pour l'usage AEP (prioritaire), notamment en cas d'augmentation des besoins

Suivi métrologique à développer

- **Station complémentaire de mesure de débit à Saint-Jean-d'Angély** pour l'aval du bassin
- **Piézomètres supplémentaires** pour le Dogger et l'Infra-Toarcien pour l'amont du bassin
- Suivi des **affluents** et amélioration de la connaissance du fonctionnement des **marais de la Boutonne aval** et de leur lien avec la Boutonne et la nappe d'accompagnement.

ENJEU

Equilibre quantitatif du bassin versant (masses d'eau superficielles et souterraines)

OBJECTIF ET ORIENTATIONS

L'objectif est donc de retrouver l'équilibre quantitatif visant à assurer les fonctionnalités de l'hydro-système (voir thématique « gestion des cours d'eau et des milieux »), notamment la recharge des nappes et le soutien des débits, tout en permettant des usages de l'eau compatibles avec ses capacités.

Les orientations proposées visent à :

Gérer, répartir la ressource disponible et **maîtriser les besoins** futurs :

- Pour l'usage **eau potable** en :
 - Affirmant la priorité de cet usage et en lui réservant certaines ressources
 - Développant une politique d'économies d'eau
- Pour l'usage **agricole** en :
 - Affirmant le soutien de la CLE à la politique engagée par l'Etat (Organisme unique, volumes prélevables, retenues de substitutions, etc.)
 - Encourageant la profession à engager une réflexion relative à l'évolution du système de production en vue de son adaptation à la ressource disponible tout en assurant la pérennité et la viabilité des entreprises
 - Développant une politique d'économies d'eau
- Pour l'usage **industriel** en :
 - Encourageant les industriels à engager une réflexion relative aux process en vue de leur adaptation à la ressource disponible tout en assurant la pérennité et la viabilité des entreprises
 - Développant une politique d'économies d'eau

Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydro-système en :

- Fiabilisant le **suivi métrologique existant** (marais, masses d'eau superficielles et souterraines) notamment pour comprendre la réaction des différents sous bassin versants à la pluviométrie, etc.
- Développant, entre autres, un **suivi métrologique hivernal** sur les affluents pour mieux connaître et gérer la ressource en eau (approche patrimoniale). Le développement de dispositifs de suivi complémentaire devra répondre à des besoins bien définis (pressions spécifiques, projets, etc.)
- Capitalisant et valorisant les résultats des différentes études conduites sur le bassin versant (études hydromorphologiques, étude pour la définition d'un protocole de gestion des niveaux sur la Boutonne aval)
- Inventoriant les **forages domestiques pour avoir une évaluation relative de la pression associée**

STRATEGIE DE LA CLE

Pour répondre à l'objectif, la stratégie de la CLE s'appuie sur deux leviers complémentaires et concomitants.

POSITIONNEMENT GENERAL

- **Affirmer le caractère prioritaire de l'usage « eau potable »** et dans ce cadre prévoir de lui réserver l'usage de certaines ressources, en particulier celles de bonne qualité (Infra-Toarcien)

- **Conduire une politique d'économie d'eau pour tous les usages (agriculture, industrie/artisanat, collectivités) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et dans un contexte de changement climatique.**

- **Soutenir la politique engagée dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables :** mise en place des organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, mise en œuvre des outils pour l'atteinte des volumes prélevables dont les réserves de substitution.

- Dans ce cadre, affirmer le caractère primordial d'un travail cohérent et coordonné à l'échelle de l'ensemble du **bassin versant**, et en particulier la nécessité :

* Pour l'**organisme unique** désigné de mettre en place une gestion coordonnée et homogène à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. En outre, il est demandé à ce que cet organisme soit chargé des missions de conseil relatif au **pilotage de l'irrigation et d'anticipation des situations de crise**.

* De mettre en place une gestion structurelle et une gestion conjoncturelle des prélèvements à l'échelle du bassin versant (arrêtés cadres inter préfectoraux, etc.)

- **Affirmer la nécessité d'un effort collectif et la responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés pour l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés.** La CLE reconnaît les efforts déjà consentis par l'Etat et la profession agricole, mais reste vigilante quant à la **poursuite et au développement de ces efforts** qui doivent être **valorisés**.

- Dans ce cadre, les acteurs responsables des prélèvements et de la répartition de l'eau sur le bassin versant présenteront **annuellement** devant la CLE un **rapport** de leur activité, des résultats obtenus et de leur contribution au retour de l'équilibre quantitatif. La CLE portera une attention particulière aux éléments devant permettre d'atteindre les objectifs fixés afin d'adapter les outils si nécessaire.

- **Encourager les entreprises à mener une réflexion sur l'évolution de leurs process** dans une optique d'adaptation à la ressource disponible tout en assurant leur pérennité et leur viabilité.

- Le problème quantitatif est prégnant sur le bassin de la Boutonne. Ce problème dépasse le périmètre du SAGE et nécessite de partager réflexions et actions à l'échelle plus globale du bassin de la Charente. Un travail en commun avec la CLE Charente en vue de disposer d'une **politique coordonnée et cohérente** est nécessaire.

LEVIER OPERATIONNEL

- La CLE souhaite qu'une contractualisation **multithématique** élaborée à l'échelle du bassin versant de la Boutonne contribue à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette contractualisation devra intégrer un **volet « quantitatif »** ; ce dernier peut être élaboré sans attendre la fin de la révision du SAGE. Les actions à y inscrire contribueront pour partie à la restauration du fonctionnement du bassin hydrographique—voir thématique « gestion des cours d'eau et des milieux ». **Le portage et l'animation de ce contrat restent à définir.** L'enjeu tient en la définition et l'animation **coordonnées et cohérentes à l'échelle du bassin versant** des actions contribuant à l'atteinte des volumes prélevables.

- Le contrat de gestion quantitative devra permettre de mettre en œuvre la **politique d'économie d'eau** via la mise en place de l'ensemble des outils permettant de résorber le déficit quantitatif.

- La CLE souhaite la **pérennisation des réseaux de mesures** actuels et que soient identifiés les besoins en suivis complémentaires. Les réflexions préalables devront préciser le portage juridique, technique et financier à même d'assurer une capitalisation des données acquises. Il s'agira notamment de fiabiliser le **suivi métrologique** existant et de mettre en place un suivi hivernal adéquat pour évaluer précisément l'impact des mesures mises en œuvre et les adapter si nécessaire.



POINTS D'ATTENTION / QUESTIONS A RESOUDRE / A DEBATTRE

- Fiabiliser / développer la métrologie : maîtrise d'ouvrage, financements
- Inventaire des forages domestiques : cadrage
- Intégrer les réflexions relatives au bassin de la Boutonne au contexte plus large du bassin versant de la Charente
- Portage du contrat de gestion quantitative à l'échelle du bassin versant



RAPPEL DES CONSTATS

Dégradation généralisée de la qualité des eaux de surface et eaux souterraines libres par les nitrates et les phytosanitaires. Lien fort entre les masses d'eau superficielles et souterraines, en particulier pour le Jurassique supérieur. Amorce de dégradation des eaux souterraines captives (Infra-toarcien).

Pollution généralisée par les nutriments

- Classement du bassin en **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole depuis près de 20 ans (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne 19/12/1994)**
- **Pollution marquée par le phosphore** sur la partie amont du bassin versant (79)
- **Pollution généralisée par les nitrates sur l'ensemble du bassin versant.** Stabilité des concentrations sur le cours principal.
- Eutrophisation généralisée et problèmes d'oxygénation

Pollution par les produits phytosanitaires

- **Détections importantes** d'herbicides dans les eaux superficielles depuis 2008 (bentazone, (S-) métolachlore, glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA)
- Fongicides et insecticides prédominant sur l'aval du bassin
- Rémanence de l'**atrazine** (eaux souterraines) et de l'atrazine-déséthyl (eaux souterraines et superficielles)
- **32 substances quantifiées** dans les eaux superficielles depuis 2006, 10 dans les eaux souterraines
- Alternatives au désherbage chimique **très peu utilisées**

Eau potable

- Problématique **nitrates et phytosanitaires** sur les eaux brutes, y compris de l'Infra-Toarcien
- Abandon de ressources suite à leur dégradation, notamment en Charente-Maritime (Jurassique supérieur) : 38 captages abandonnés dont 24 pour des problèmes de qualité (BRGM/ARS)
- **Démarches engagées pour l'amélioration de la qualité** de la ressource en Deux-Sèvres : 2 programmes Re-Sources sur 13 captages « Grenelle ».
- Risques de contamination via les **forages domestiques** (qualité des tubages)

Industrie

- Forte pression industrielle sur la **Légère et la Belle (azote, phosphore)**

Assainissement

- Impact de l'assainissement collectif globalement peu significatif (4 STEP > 2000 EH). Impact connu de quelques STEP dont Celles-sur-Belle.
- Près d'un quart des **communes non couvertes par un zonage** d'assainissement en 2011
- **Peu de connaissances** sur l'assainissement **non collectif** hors aires d'alimentation de captage (Boutonne amont)
- **Gestion des eaux pluviales : peu de communes avec schéma directeur.** Manque d'information sur l'impact des eaux pluviales sur la qualité des masses d'eau

Manque de connaissances

- Pression et **origine inconnues de certains polluants spécifiques** (mercure, plomb) dans les eaux superficielles
- **Mécanismes de transfert** des polluants vers les eaux souterraines (captives notamment)
- Substances émergentes

ENJEU

Bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines (objectifs fixés par la DCE) et satisfaction de l'usage eau potable

OBJECTIF ET ORIENTATIONS

L'objectif est d'améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines afin d'atteindre les objectifs fixés par la DCE et d'assurer l'alimentation en eau potable à partir de ressources locales.

Les orientations proposées visent à :

Exploiter et améliorer les connaissances

- En suivant l'évolution de la qualité des eaux via les réseaux existants
- En identifiant les besoins en réseaux complémentaires
- En étant vigilant quant aux conclusions des recherches relatives aux substances émergentes (toutes origines : agricole, industrielle, domestiques, etc.), afin d'assurer anticipation et réactivité

Engager une **politique générale de restauration de la qualité des eaux du bassin versant pour satisfaire l'usage eau potable et répondre aux objectifs fixés par la DCE**

- En identifiant les actions / interventions à réaliser sur des secteurs prioritaires (aires d'alimentation de captage, territoires Re-Sources, masses d'eau à objectif de bon état 2015)
- En accompagnant l'application de la réglementation visant la **réduction des pollutions** :

- **D'une manière générale :**

- * En favorisant la mise en place de réseaux locaux permettant l'expérimentation de nouvelles pratiques et la diffusion de retours d'expériences
- * En exploitant les fonctionnalités des *milieux aquatiques associés aux cours d'eau notamment en s'appuyant sur les protections physiques naturelles des cours d'eau (haies, talus, zones tampons, ripisylves, etc.)* - voir la *thématique « gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques »*

- **Pour les nitrates :**

- * En soutenant la politique engagée par l'Etat ; les leviers du SAGE restant modérés au regard des impulsions données par la Politique Agricole Commune

- **Pour le phosphore :**

- * En réduisant les rejets ponctuels éventuels. Les secteurs concernés devront être identifiés.
- * En limitant les transferts vers les eaux superficielles

- **Pour les produits phytosanitaires :**

- * En communiquant sur le lien santé humaine / environnement auprès de l'ensemble des utilisateurs
- * En limitant l'emploi à la source
 - En fixant un objectif « zéro phytosanitaire » pour les usages non agricoles (collectivités, gestionnaires d'infrastructures, charte jardinerie, etc.)
 - En encourageant les organisations professionnelles agricoles, à développer des opérations de sensibilisation et à promouvoir les pratiques alternatives (réseau de fermes DEPHY, etc.)
- * En limitant les transferts vers les eaux souterraines et de surface

- En programmant la **réduction des impacts des rejets industriels sur la Légère**, en partenariat avec l'industriel concerné

- En sensibilisant sur **les risques et les bonnes pratiques liés aux forages**, à l'attention des foreurs et des usagers (particuliers, professionnels, etc.)



STRATEGIE DE LA CLE

Pour répondre à l'objectif, la stratégie de la CLE s'appuie sur deux leviers complémentaires et concomitants.

POSITIONNEMENT GENERAL

- Affirmer le **caractère prioritaire de l'usage « eau potable »** et faire en sorte de **maintenir / améliorer la qualité** des ressources concernées (Infra-Toarcien, Jurassique supérieur identifiée en Zone à Objectifs plus Stricts par le SDAGE), notamment en **généralisant la définition des AAC** à l'ensemble des captages pour permettre de cibler sur ces secteurs les actions à mettre en œuvre. Veiller à la cohérence mutuelle entre les objectifs du SAGE et du Schéma départementale d'alimentation en eau potable de la Charente-Maritime, en cours de révision.

- **Agir en priorité sur les bassins versants des masses d'eau en objectif 2015.** Les zones de forte vulnérabilité ainsi que les « points noirs » devront être identifiés afin de maximiser l'efficacité des actions mises en œuvre.

- Mener, à l'échelle du bassin versant, une **politique de communication visant à sensibiliser l'ensemble des usagers** quant aux pratiques à risque pour la qualité de l'eau, à leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine ainsi qu'aux alternatives à mettre en œuvre pour réduire ces risques. Cette politique de communication portera notamment sur les thématiques suivantes : la réduction des intrants, les modalités de transfert des polluants vers les eaux superficielles/souterraines avec un volet spécifique pour l'**activité de forage**.

- **Intégrer les réflexions** relatives à la qualité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne à l'**échelle plus globale du bassin de la Charente**, notamment pour ce qui concerne :

- Les problématiques spécifiques à la zone estuarienne et à ses activités
- Les masses d'eau souterraines

LEVIER OPERATIONNEL

- La CLE souhaite qu'une contractualisation **multithématique** élaborée à l'échelle du bassin versant de la Boutonne contribue à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette contractualisation devra intégrer un **volet « qualitatif »** comportant notamment :

- Des programmes d'actions spécifiques aux territoires à enjeux (AAC, masses d'eau en objectif 2015), en s'inspirant d'opérations de type Re-Sources pour assurer la préservation / la reconquête des ressources destinées à l'eau potable
- Des actions de lutte contre les **pollutions d'origine agricole et non agricole** (dans la limite des moyens du SAGE dans ce domaine) en :
 - ⇒ Réduisant la pression à la **source** (réduction des intrants)
 - ⇒ Limitant les **transferts**. Les actions seront définies préalablement, dans le cadre d'un schéma élaboré à l'échelon local par les acteurs de l'aménagement du territoire (collectivités, agriculteurs, etc.) suivant un cadrage méthodologique élaboré par la CLE. Les opérations porteront sur l'aménagement de l'espace rural, le maintien / la restauration des éléments de paysage et la protection physique naturelle des cours d'eau. En ce qui concerne les haies, leur caractère multifonctionnel sera valorisé (qualité des eaux, biodiversité, bois énergie).
 - ⇒ Fixant un éventuel niveau de rejet plus contraignant pour le phosphore et l'azote (IOTA, ICPE) si des problématiques ponctuelles sont identifiées.
 - ⇒ Elaborant, en lien avec l'industriel, un **programme de réduction des impacts des rejets industriels sur le secteur de la Légère** (plateforme industrielle de Melle).

- Le temps de l'élaboration du SAGE permettra d'identifier les secteurs problématiques vis-à-vis de l'ANC

- La CLE souhaite que les collectivités et les industriels s'assurent **des capacités d'assainissement des équipements en amont** de l'élaboration de leurs projets.

- Pour améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE, outre la **pérennité des réseaux de suivi** de la qualité des eaux, la CLE identifiera les besoins en suivis complémentaires, dont le portage et les conditions de mise en œuvre devront être précisés.



POINTS D'ATTENTION / QUESTIONS A RESOUDRE / A DEBATTRE

- **Pérenniser les réseaux de mesures** : maîtrise d'ouvrage, financements, synergie
- Identification des **zones à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau** : critères, méthode
- Intégrer les réflexions relatives au bassin de la Boutonne au **contexte plus global du bassin versant de la Charente**
- Identifier les **secteurs problématiques au regard de l'ANC**
- **Inclure le glyphosate et l'AMPA** dans les objectifs de qualité / phytosanitaires en eaux superficielles



RAPPEL DES CONSTATS

Le dysfonctionnement général de l'hydro-système du bassin versant a des conséquences notamment sur l'augmentation des pics de crue (voir la [thématique « gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques »](#)).

Aménagements favorisant le risque d'inondation

- **Politiques de remembrement et d'assainissement des parcelles agricoles** post seconde guerre mondiale et renforcées dans les années 1970-80 : travaux de rectification, curage ou recalibrage **accélérant le flux d'eau vers l'aval**
- **Artificialisation / imperméabilisation** des surfaces et faible couverture des sols en hiver, associées à une suppression des haies et ripisylves augmentant le phénomène de ruissellement.
- **Aménagements en lit majeur, urbanisation** induisant des goulots d'étranglement
- **Dégradation des fonctionnalités** des zones tampons et zones d'expansion des crues par artificialisation ou perte de connexion, diminution des surfaces en prairie permanente
- Obstacles aux écoulements (ouvrages d'art) et nombreux **ouvrages hydrauliques dont la gestion n'est pas coordonnée**

Risque connu mais peu pris en compte dans les politiques d'urbanisme

- **Atlas des zones inondables** de la Boutonne
- 12 communes couvertes par un Plan de prévention du risque inondation sur la Boutonne moyenne et aval
- **Urbanisation en lit majeur** sur certains secteurs
- Déficit de **gestion des eaux pluviales**

Manque de connaissances

- **Zones d'expansion des crues** (délimitation, caractérisation)
- **Ouvrages hydrauliques** (inventaire, gestion)

ENJEU

Appropriation et prise en compte du risque d'inondation

OBJECTIF ET ORIENTATIONS

En s'appuyant sur les réflexions menées lors de l'élaboration du PAPI Charente et Estuaire, l'objectif est de s'assurer de la cohérence et de la réelle prise en compte du risque inondation par les acteurs du territoire, dans leurs activités et dans les politiques d'aménagement qu'ils mènent.

Les orientations proposées visent à :

Améliorer les connaissances et prévenir le risque inondation en :

- Affinant la **connaissance de l'aléa**, celle des **zones à enjeux**, pour améliorer la culture du risque
- Assurant la **prise en compte** de l'aléa inondation dans les **documents d'urbanisme**, en amont des projets d'aménagement
- Identifiant les **zones d'expansion de crues** et en vérifiant leur **fonctionnalité**
- **Restaurant les fonctionnalités** des champs d'expansion des crues et en assurant leur **préservation via les documents d'urbanisme**
- Appréhendant la **circulation fine des eaux de ruissellement** à l'échelle du bassin versant (voir [thématique « gestion de la qualité des eaux »](#))

Réduire la vulnérabilité et anticiper les effets du risque en :

- Encourageant la réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** (collectivités, entreprises, etc.)
- Réalisant des **PPRI (PCS et DICRIM)** en priorité sur les communes de fond de vallée à risque

Gérer les eaux pluviales en

- **Inventoriant les réseaux, recensant les aléas** liés aux eaux pluviales et/ou de ruissellement
- Réalisant des **schémas de gestion des eaux pluviales** à l'échelle communale
- Fixant le **débit de fuite** à respecter dans les projets d'aménagement

STRATEGIE DE LA CLE

Pour répondre à l'objectif, la stratégie de la CLE s'appuie sur deux leviers complémentaires et concomitants.

POSITIONNEMENT GENERAL

- Un **travail en commun avec l'EPTB Charente** porteur du PAPI Charente & Estuaire est une nécessité pour s'assurer de la cohérence des politiques et des actions mises en œuvre.
- La CLE demandera à l'Etat l'**extension des vigilances crue** sur la Boutonne amont
- Une concertation devra être conduite le temps de l'élaboration du SAGE pour aboutir à un accord assurant une **gestion coordonnée des ouvrages y compris en période de crue** (voir la thématique « [gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques](#) »)
- L'**amélioration de la prise en compte du risque inondation à l'échelle communale** est une nécessité : la CLE demandera aux communes concernées par le risque inondation de :
 - Réaliser un **PPRI**
 - Identifier les secteurs prioritaires où engager des diagnostics de vulnérabilité
- Plus largement, la CLE souhaite **conduire une politique de communication et d'information** visant à sensibiliser la population du bassin versant pour améliorer la **conscience du risque**. Cette politique de communication comprendra notamment des actions visant à entretenir la « **mémoire collective du risque** », via par exemple la pose de repères de crue et la réalisation d'expositions thématiques spécifiques au bassin versant. Le site Internet du SAGE pourra proposer un lien vers le site du Service de Prévision des Crues Vienne Charente-Atlantique.
- Afin de prévenir les effets du risque inondation, la CLE fixera des règles de **gestion des eaux pluviales**, demandera la réalisation de schémas directeurs « eaux pluviales » et préconisera la protection des zones d'expansion des crues via les **documents d'urbanisme**. Il s'agira d'intégrer ces questions **en amont de l'élaboration des projets d'aménagement**.

LEVIER OPERATIONNEL

- La CLE souhaite qu'une **contractualisation multithématique** élaborée à l'échelle du bassin versant de la Boutonne contribue à l'atteinte des objectifs fixés. Cette contractualisation devra intégrer un **volet « inondation »** en complément des actions conduites dans le cadre du PAPI Charente et Estuaire.

Les actions à y inscrire viseront à :

- Réaliser des aménagements de ralentissement dynamique des flux (voir la [thématique « gestion de la qualité des eaux »](#));
- Restaurer et préserver les **fonctionnalités des zones d'expansion des crues**. Le travail de délimitation des zones d'expansion des crues et d'étude de leur fonctionnalité pourra se faire en lien avec la réalisation des inventaires de zones humides sur le territoire (voir la [thématique « gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques »](#)) ;
- Contribuer pour partie à la **restauration du fonctionnement du bassin hydrographique** notamment via la restauration de zones humides et d'éléments de paysage jouant un rôle tampon et/ou de ralentissement dynamique vis-à-vis des phénomènes de crue (voir la [thématique « gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques »](#)).

Le contrat prévoira la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, pouvant aboutir à une programmation de travaux.

- La cellule d'animation devra se coordonner avec l'EPTB Charente en vue de **centraliser les connaissances relatives au risque inondation, et à la gestion des eaux pluviales**, et les tiendra à disposition des acteurs du bassin dont les collectivités.



POINTS D'ATTENTION / QUESTIONS A RESOUDRE / A DEBATTRE

- Identification des **secteurs à enjeux** en termes de gestion des eaux pluviales
- Identification et restauration des **zones d'expansion des crues** : activités compatibles, compensations ?
- **Gestion coordonnée des ouvrages** hydrauliques